

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet RECEIVER-TRANSMITTER, RADIO	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-150004/A	Date 2014-12-17
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-150004	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-019-24854	
File No. - N° de dossier 019qd.W8486-150004	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-07	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ruest, Luc	Buyer Id - Id de l'acheteur 019qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7113 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0636
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-150004/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

019qdW8486-150004

Buyer ID - Id de l'acheteur

019qd

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-150004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir l'attaché

Contract No. - N° du contrat
W8486-150004/A

Amd. No. - N° de la modif.
XXX

Buyer ID - Id de l'acheteur
019qd

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8476-150004

File No. - N° du dossier
019qdW8476-150004

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoins
- 1.3 Comptes rendus
- 1.4 Accords commerciaux
- 1.5 Avis de communication

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements – demande de soumissions
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 — INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions de préparation des soumissions

PARTIE 4 — PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 — ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations requises avant l'attribution du contrat

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoins
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Contrat de défense
- 6.12 Clauses du guide des CCUA
- 6.13 Préparation de la livraison
- 6.14 Instructions d'expédition
- 6.15 Documents de mainlevée — Distribution
- 6.16 Destinataire

Annexe A-1 Énoncé des besoins

Annexe A-2 Quantités optionnelles

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoins

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2.1 Quantités optionnelles

Le Canada pourrait souhaiter acheter des quantités optionnelles dans les 6 mois suivant l'attribution du contrat. Le Canada ne garantit pas qu'il achètera des quantités optionnelles.

Les soumissionnaires peuvent proposer des prix pour les quantités optionnelles pour l'annexe A-2.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Les comptes rendus peuvent être offerts par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.5 Avis de communication

À titre de courtoisie, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser au préalable l'autorité contractante de leur intention de rendre publique une annonce relative à l'attribution d'un contrat.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre figurent dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-06-26), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A9130T (2014-06-26) Programme des marchandises contrôlées - soumission (pour l'article 4)
 B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission
 B4024T (2006-08-15) Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – demande de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions. Il pourrait être impossible de répondre aux demandes de renseignements reçues après ce délai.

Les soumissionnaires doivent indiquer le plus précisément possible l'élément de l'invitation à soumissionner visé par leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions, ou demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de diffuser la réponse à tous les soumissionnaires.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

PARTIE 3 — INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions de préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit

Section I : Un (1) exemplaire papier de la soumission financière; et

Section II : Un (1) exemplaire papier des attestations

Les prix devront figurer exclusivement dans la soumission financière : aucun prix ne devra être indiqué ailleurs dans la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po / 11 po (216 mm / 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation qui correspond à la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a instauré une politique obligeant les ministères et organismes fédéraux à incorporer certaines considérations environnementales dans leurs processus d'approvisionnement; il s'agit de la Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, brochée ou agrafée, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent fournir tous les renseignements pour l'annexe A-1 et A-2 et doivent être en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Fournisseurs établis au Canada :

Les soumissionnaires qui inscrivent une adresse **AU CANADA** dans la case « Nom et adresse du fournisseur/de l'entreprise » à la page un (1) de la présente DP (également appelés ici « fournisseurs établis au Canada ») doivent indiquer des prix unitaires FERMES pour tous les articles décrits à l'annexe A – Énoncé des besoins, comme suit :

TPS/TVH/TVQ : en sus
Incoterms 2000 : Franco transporteur (FCA) – l'établissement de l'entrepreneur

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

Fournisseurs établis à l'étranger :

Les soumissionnaires qui inscrivent une adresse **AU CANADA** dans la case « Nom et adresse du fournisseur/de l'entreprise » à la page un (1) de la présente DP (également appelés ici « fournisseurs établis au Canada ») doivent indiquer des prix unitaires FERMES pour tous les articles décrits à l'annexe A – Énoncé des besoins, comme suit :

TPS/TVH/TVQ : en sus
Incoterms 2000 : Franco transporteur (FCA) - l'établissement de l'entrepreneur

Section II : Attestations

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées à la partie 5.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

PARTIE 4 — PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Évaluations financières et procédures d'évaluation

4.1.1 Le prix de la soumission sera calculé comme suit :

- a. Les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables en sus.
- b. Les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane canadiens, les taxes d'accise, et les taxes applicables en sus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, à des fins d'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

4.1.2 Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à midi à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.1.3 Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FCA usine ou FAB destination, **les soumissions seront évaluées selon la formule Incoterms 2000 FCA l'établissement de l'entrepreneur.**

4.1.4 Aux fins de la présente demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis au Canada et ceux qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.1.5 Après la date de clôture de la DP, aucune modification aux propositions ne sera acceptée. Cependant, pendant l'évaluation, des représentants de TPSGC pourront, s'ils le jugent utile et à leur discrétion, s'entretenir par écrit avec les soumissionnaires pour obtenir des précisions.

4.1.6 Les soumissions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation financière. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.7 La qualité et l'exhaustivité des propositions formeront les fondements de l'évaluation. Les définitions des exigences obligatoires sont les suivantes :

EXIGENCES OBLIGATOIRES : Les soumissionnaires devraient noter que le verbe devoir au « présent », au « conditionnel » ou au « futur » ainsi que le mot « obligatoire » sont utilisés pour désigner toutes les exigences OBLIGATOIRES. Si un soumissionnaire ne respecte pas un élément OBLIGATOIRE, sa proposition sera rejetée.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

- 4.1.8** La conformité à l'ensemble des dispositions obligatoires de la DP, y compris, sans s'y limiter, les annexes et les modalités applicables à tout contrat subséquent est obligatoire. Remarque : Les demandes de modification de toute exigence obligatoire ne seront pas acceptées et rendront la proposition non conforme.

4.2 Méthode de sélection

Pour être déclarées recevables, les soumissions doivent respecter toutes les exigences de la demande de propositions. La recommandation ira à celle dont le prix évalué est le plus bas.

Le coût jugé le plus bas sera calculé comme suit:

(Annexe A-1 – Énoncé des Besoins, Coût Total) + (Annexe A-2 – Quantités Optionnelles, Coût Total) = Total de A-1 et A-2.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

PARTIE 5 — ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par ce dernier. Le Canada déclarera une soumission irrecevable, ou un entrepreneur en situation de défaut à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou celle du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

5.1 Attestations requises avant l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne figurent sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au PCF (http://publiservice.gc.ca/services/fcp-pcf/index_f.htm) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission irrecevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au PCF au moment de l'attribution du contrat.

Contract No. - N° du contrat
W8486-150004/A

Amd. No. - N° de la modif.
XXX

Buyer ID - Id de l'acheteur
019qd

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8476-150004

File No. - N° du dossier
019qdW8476-150004

PARTIE 6 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le présent contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A-1 – Énoncé des besoins.

6.2.1 Quantités optionnelles

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A-2, Quantités optionnelles du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les **6 mois** de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions de la demande de soumissions identifiées par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), produit par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25) — Conditions générales — produits (complexité moyenne), s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour ce contrat est :

Nom : Luc Ruest
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Secteur de la défense et des grands projets

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

Place du Portage, Phase III, 8C2
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-7113
Télécopieur : 819-956-0636
Adresse courriel : Luc.Ruest@tpsgc- pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et elle doit approuver par écrit toute modification qui y est apportée. L'entrepreneur n'effectue pas de travaux débordant du cadre du contrat selon les demandes ou les directives verbales ou écrites d'une personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable de la demande d'achat

Le responsable de la demande d'achat pour le contrat est

Nom :
DGLPEM CAPITAL
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario)

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____ - ____

Adresse courriel : _____.

Note : les renseignements détaillés seront inscrits au moment de l'attribution du contrat.

Le responsable de la demande d'achat représentera le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du marché. Il est responsable de la mise en œuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable de la demande d'achat; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de modifications à l'énoncé des travaux. Des modifications à la portée des travaux peuvent être effectuées uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable :

Renseignements généraux et suivi des livraisons

Nom :
Organisation :
Titre :
Téléphone :
Télécopieur :
Adresse courriel :

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Entrepreneur canadien seulement :

Pour l'exécution des travaux conformément à tout contrat subséquent et à ses modalités, l'entrepreneur se verra payer les prix unitaires fermes, franco transporteur l'établissement de l'entrepreneur (FCA) selon les Incoterms 2000, la TPS ou la TVH/TVQ en sus, le cas échéant.

Entrepreneur étranger seulement :

Pour l'exécution des travaux conformément à tout contrat subséquent et à ses modalités, l'entrepreneur se verra payer les prix unitaires fermes, franco transporteur l'établissement de l'entrepreneur (FCA) selon les Incoterms 2000, la TPS ou la TVH/TVQ en sus, le cas échéant.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiements multiples H1001C (2008-05-12) Modalités de paiement – livraisons multiples

6.6.4 Clauses du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes – fournisseurs étrangers
C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada – entrepreneur établi à l'étranger
C2608C (2012-07-16) Documentation des douanes canadiennes

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture n'aient été exécutés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui suit pour attestation et paiement :
Ministère de la Défense nationale
DGLPEM CAPITAL
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario)
Canada
W8476
À l'attention de:
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la communication volontaire d'information associée constituent des modalités du contrat. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la période du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations, s'il ne fournit pas la documentation connexe ou si l'on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat sera interprété et régi par les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2014-06-26), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) la soumission de l'entrepreneur datée du _____

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CUA* A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 SACC Manual Clauses

- A9131C (2014-06-26) Programme des marchandises contrôlées - contrat (pour l'article 4)
- B4060C (2011-05-16) Marchandises contrôlées
- B4061C (2008-05-12) Codification de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Exigences relatives aux données
- B7010C (2008-05-12) Marquage et étiquetage
- B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
- C2800C (2013-01-28) Cote de priorité
- C2801C (2011-05-16) Cote de priorité — entrepreneurs établis au Canada
- D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois
- D5510C (2014-06-26) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada
- D5515C (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
- D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 – Systèmes de gestion de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

Contract No. - N° du contrat
W8486-150004/A

Amd. No. - N° de la modif.
XXX

Buyer ID - Id de l'acheteur
019qd

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8476-150004

File No. - N° du dossier
019qdW8476-150004

D5604C (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) -
entrepreneur établi à l'étranger
D5605C (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) -
entrepreneur établi aux États-Unis
D5606C (2012-07-16) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) -
entrepreneur établi au Canada (2012-07-16)
D6010C (2007-11-30) Palettisation
D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets
G1005C (2008-05-12) Assurance

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

6.13 Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 1 à 15 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-035/SF-001, Composants, sous-ensembles et matériels électroniques contre les décharges électrostatiques.

6.14 Instructions d'expédition

Entrepreneur canadien seulement :

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur l'établissement de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

Entrepreneur étranger seulement :

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur l'établissement de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire C11 Facture des Douanes Canadiennes (PDF 429Ko) - (Aide sur les formats de fichier), de l'Agence des services frontaliers du Canada;

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

- g. les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h. le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
 - i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.15 Documents de mainlevée — Distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies accompagnant l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie à :
 Quartier général de la Défense nationale
 Édifice Mgén George R. Parkes
 101, promenade Colonel-By
 Ottawa (Ontario) K1A OK2
 À l'attention de : _____
- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur;
- g. Pour les entrepreneurs non canadiens, une (1) copie à :

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A OK2
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

ANNEXE A-1 - ÉNONCÉ DES BESOINS

Article	NNO	Numéro de pièce	qté chaque	PMC	prix unitaire \$	prix calculé \$	unité monétaire
1	5820-01-625-2776	WR-MPU4-12	16	No			
2	5985-01-625-2710	WR-ANT-071	16	No			
3	5985-01-625-2740	WR-ANT-053	16	No			
4	5985-01-624-6156	WR-ANT-099	16	Yes			
5		CBL-043	16	No			
6	6130-01-625-2778	BAT-11	8	No			
7		MOLLE-IP76-N3	16	No			
8		MOLLE-CHEST-IN	16	No			
9	5995-01-625-2715	CBL-115	16	No			
10		CBL-116	16	No			
11		CONN-098	16	No			
12		CBL-134	16	No			
13		SDCARD-64GB	16	No			
14	5895-01-625-2726	MOLLE-MPU4-2	16	No			
15		WR-EUD-N3	16	No			
Coût Total (A-1)							
taxe de vente (s'il y a lieu)							

Contract No. - N° du contrat W8486-150004/A	Amd. No. - N° de la modif. XXX	Buyer ID - Id de l'acheteur 019qd
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-150004	File No. - N° du dossier 019qdW8476-150004	

ANNEXE A-2 - QUANTITÉS OPTIONNELLES

Article	NNO	Numéro de pièce	qté chaque	PMC	prix unitaire \$	prix calculé \$	unité monétaire
1	5820-01-625-2776	WR-MPU4-12	8	No			
2	5985-01-625-2710	WR-ANT-071	8	No			
3	5985-01-625-2740	WR-ANT-053	8	No			
4	5985-01-624-6156	WR-ANT-099	8	Yes			
5		CBL-043	8	No			
6	6130-01-625-2778	BAT-11	4	No			
7		MOLLE-IP76-N3	8	No			
8		MOLLE-CHEST-IN	8	No			
9	5995-01-625-2715	CBL-115	8	No			
10		CBL-116	8	No			
11		CONN-098	8	No			
12		CBL-134	8	No			
13		SDCARD-64GB	8	No			
14	5895-01-625-2726	MOLLE-MPU4-2	8	No			
15		WR-EUD-N3	8	No			
Coût Total (A-2)							
taxe de vente (s'il y a lieu)							